

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LIGUE D'AVIRON DES PAYS DE LA LOIRE



© Daniel Blin



LIGUE D'AVIRON DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
EDITO	5
1. L'aviron en France	6
■ Présentation de l'aviron	6
■ L'aviron sous toutes ses formes	6
■ Les conditions de pratique	8
2. Organisation et gouvernance	9
■ Le statut des ligues	9
■ Les missions de la Ligue des Pays de la Loire	9
■ L'organisation administrative	10
■ L'élaboration du schéma des équipements	11
3. Analyse de la situation de l'aviron dans la région des Pays de la Loire	12
■ La Ligue des Pays de la Loire en quelques chiffres	12
■ Le profil des pratiquants	12
■ L'aviron ligérien présent sur le haut niveau mais pas que... ..	13
4. État des lieux des équipements et plans d'eau dans les Pays de la Loire	19
■ Les plans d'eau	19
■ Matériel nautique	19
5. Ambitions 2025	21
■ Constat	21
■ Le projet sportif régional	22
6. Besoins en équipements à l'horizon 2025	23
■ Les plans d'eau	23
■ Aménagement d'équipements existants	24

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

ÉDITO

À l'initiative de la Région des Pays de la Loire, une équipe d'élus bénévoles, de salariés de la Ligue et d'un cadre d'État a mené un diagnostic de la Ligue d'aviron des Pays de la Loire, en vue d'imaginer ce que pourrait être la pratique de notre discipline à l'horizon 2025.

S'inscrivant dans le Schéma de développement du sport en Pays de la Loire réalisé conjointement par les services de l'État, la Région et le CROS, ce travail a pris du temps, car il a fallu valider sur le terrain les différentes analyses et options qui vont vous être présentées dans la suite du document ; la porte d'entrée étant le devenir des équipements sportifs propres à notre discipline.

Les clubs actuels (au nombre de 20) disposent de locaux présentant une très grande variété de dimensions, d'ancienneté et de fonctionnalité. Certains n'ont même rien (Pornic, Noirmoutier et Couëron). Un club, c'est à la fois une partie garage pour stocker nos matériels très fragiles, mais aussi des lieux de vie (vestiaires, salle de musculation, club house...). Les projets ne manquent pas. Nos clubs répondent actuellement aux nouvelles politiques publiques relayées par notre propre Fédération et doivent développer leurs outils de travail pour pérenniser ces actions qui impliquent le soutien à l'emploi de cadres compétents. Les principaux axes de développement touchent aux domaines de la prévention et de la santé en direction de nouveaux publics (scolaires, adultes sédentaires, publics fragilisés). Ces nouvelles activités sont importantes pour les clubs. Elles leur permettent d'envisager de développer de nouvelles ressources susceptibles de compléter leurs moyens financiers.

Les lieux de pratique de notre discipline se situent sur un fleuve (la Loire), des rivières, des plans d'eaux fermés, le littoral atlantique. La liberté d'accès à ces différents espaces doit être sécurisée afin de permettre le développement de la pratique au quotidien.

Les lieux de compétition, pour des manifestations interrégionales ou nationales, font cruellement défaut dans notre région. Deux sites sont identifiés et doivent retenir toute notre attention. Le bassin de Vitré, dont une partie se trouve sur le territoire des Pays de la Loire, a connu un début d'aménagement en 2016, à l'initiative de nos amis bretons. Il doit être conforté dans son utilisation par un certain nombre d'équipements complémentaires (pontons, système de départs tenus, catamarans arbitres...) afin de le rendre plus apte à accueillir des épreuves, à la fois pour l'aviron, mais aussi le canoë kayak (course en ligne). Un autre site sur la commune de la Flèche mérite une réflexion approfondie avec les différents acteurs locaux (politiques, sportifs, environnementaux...).

Dans le cadre de la construction, sur le site de la Babinière à Nantes, du nouveau CREPS des Pays de la Loire, la Fédération française d'aviron a manifesté son intérêt pour installer une base d'entraînement sur les bords de l'Erdre à proximité de ce nouvel équipement.

Le développement de l'aviron passe aussi par l'implantation de structures sur des lieux où nous sommes pour le moment absents. Le littoral vendéen doit être un territoire de conquête.

Bonne lecture du schéma de cohérence des équipements sportifs de la Ligue d'aviron des Pays de la Loire.

Hubert BRAUD

Président de la Ligue d'aviron



© Ligue d'aviron des Pays de la Loire

1. L'aviron en France

■ Présentation de l'aviron

Venu d'Angleterre, l'aviron s'est développé en France au début du XIX^e siècle.

La pratique se fait en bateau individuel, à deux, quatre ou huit rameurs avec la possibilité d'y adjoindre un barreur (sauf en skiff) qui a pour rôle de diriger l'embarcation et de conseiller les rameurs sur le plan technique et tactique. L'aviron a cette particularité que les pratiquants se retrouvent dos au sens de circulation de leur embarcation.

Les rames, ou avirons, sont fixées au bateau par un système de dame de nage. On distingue deux sortes d'installations : l'armement en couple, où chaque rameur dispose de deux avirons, on parle alors de rameurs(euses) coupleux(euses) ; il existe aussi l'aviron de pointe, où chaque rameur ne dispose que d'une rame, soit à bâbord soit à tribord, on parle alors de rameur(euses) pointu(e)s.

Aujourd'hui, la Fédération compte 105 000 pratiquants répartis dans 400 clubs ; la population féminine représentant un peu plus de 35 % des licenciés. La discipline génère sur le plan national 500 emplois, dont 350 professionnels de l'encadrement, la majorité des entraîneurs restant cependant bénévoles.

Avec une politique fortement axée sur le haut-niveau, les équipes de France sont habituées aux podiums lors des Jeux Olympiques (l'aviron est au programme depuis 1896) et des championnats du Monde.

Sport à maturité tardive, l'aviron nécessite une formation technique et physique à long terme afin de figurer au meilleur niveau (environ 10 ans), ce qui nécessite pour les entraîneurs d'envisager un développement de l'athlète respectueux des différents stades de développement de l'enfant et de l'adolescent et ce afin de permettre l'épanouissement à l'âge adulte, avec la possibilité de carrières sportives longues pouvant aller jusqu'à 40 ans.

La pratique en master/vétéran est également importante et représente la majeure partie de nos licenciés loisir.

Un large turn-over contraint les clubs à renouve-

ler leurs licenciés à hauteur de 40% tous les ans, principalement sur la pratique loisir.

L'esprit associatif demeure très fort au sein de nos structures qui bénéficient de locaux propres et dans lesquels sont souvent organisés des moments de convivialité permettant de créer des dynamiques de groupe fédératrices.

■ L'aviron sous toutes ses formes

• Aviron scolaire

Cette pratique représente une part importante des pratiquants. Dès que l'encadrement et les installations le permettent, la plupart des clubs propose des cycles en EPS et lors des créneaux réservés au sport scolaire. Certains clubs encadrent des classes à horaires aménagés et de sections sportives scolaires en amont de la filière d'excellence.

La FFA a signée des conventions avec l'UNSS et l'UGSEL, notamment pour l'organisation de compétitions et challenges (ex : Challenge Jeune Rameur UNSS/FFA).

La FFA propose aussi un programme d'actions éducatives validé par les Ministères de l'Éducation Nationale et des Sports, « Rame en 5^e ».



• Aviron universitaire

Cette composante tient aussi sa place avec une bonne représentation dans toutes les universités disposant d'un bassin de pratique. Le bateau appelé « huit avec barreur » tient toute sa place. La FFA participe activement à l'organisation des championnats de France d'Aviron FFSU.

• Aviron et handicaps

L'handi-aviron, c'est de l'aviron de pointe ou de couple adapté au bénéfice de personnes présentant un handicap : physique, moteur, mental, visuel (paraplégie, quadriplégie, syndrome de Down, cécité, amputation, déficience visuelle, sclérose en plaque, paraplégie cérébrale, spina-bifida...).

Discipline paralympique depuis 2008, l'activité se développe à travers la formation de cadres formés spécifiquement (CQH) et de moyens matériels adaptés. Sous réserve d'une adéquation avec leur niveau technique et les conditions de sécurité du moment, la pratique de l'aviron par des personnes handicapées peut s'effectuer dans tous types d'embarcations : yoles, yolettes, outriggers, canoës, bateaux « découverte ».

En revanche, les compétitions ne se disputent que dans des embarcations spécifiques et réglementées : skiff (monoplace), double-scutt (biplace) et quatre avec barreur.



• Aviron indoor ou aviron en salle

L'aviron indoor est un moyen d'entraînement hivernal incontournable et permet aussi de faire découvrir l'activité au sein des établissements scolaires, des quartiers ou d'animations diverses.

L'arrivée de l'Avifit (activité fitness en groupe autour de l'ergomètre) permet de structurer une activité en salle pour un large public au sein des clubs. Cela peut être un moyen de pérenniser un emploi. Pour des raisons de lisibilité, de comparaison et de fiabilité, la pratique se fait sur des ergomètres identiques (marque Concept 2). Ces machines offrent beaucoup de possibilités et d'interactivité.

• Aviron santé

Le programme Aviron santé de la FFA permet de former des éducateurs sportifs pour accueillir et encadrer la pratique en prévention primaire et tertiaire. Les clubs peuvent ainsi employer un coach Aviron santé et obtenir le label Aviron santé.

• Aviron et développement durable

La FFA mène une réflexion globale dans le domaine du développement durable afin de préconiser des actions simples et engagées pour le monde de l'aviron dans le prolongement de son activité et de ses valeurs. De fait, la pratique de l'aviron a des effets sociaux, économiques et environnementaux sur la société : la FFA a ainsi décidé d'engager une politique volontariste en matière de développement durable.

La Fédération a structuré sa démarche sur les 9 défis de la SNTEDDS du Ministère des Sports. Celle-ci se divise en leviers d'action dans lesquels des actions ont été menées par la Fédération et ses structures affiliées.

Quelques exemples d'actions menées par la FFA :

- Charte de la FFA pour le développement durable : elle entend appliquer aux pratiques des clubs d'aviron affiliés à la FFA la Charte de l'Environnement votée par le Parlement le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française, ainsi que la Charte du sport pour le développement durable établie par le CNOSF ;
- Charte du Jeune rameur responsable : celle-ci est affichée pendant le Grand challenge jeunes rameurs et est signée par les jeunes ;
- Organisation d'une manifestation d'aviron éco-durable : la FFA a regroupé dans un guide les enjeux prioritaires que l'organisateur d'événement devra prendre en compte pour organiser un événement éco-durable.

• Aviron entreprise

Les prestations aviron envers les entreprises pour des séminaires ou formations type team building sont très prisées et connaissent un vif succès. L'aviron, par ses valeurs, apporte la possibilité de stimuler la cohésion de groupe, favoriser l'esprit d'équipe en amenant chacun à constater ce qu'il peut amener à un collectif. Cela nécessite cependant des infrastructures pour une prestation complète avec les salles et le matériel informatique adéquats. Le développement récent de l'aviron indoor nous permet d'aller directement au contact des entreprises.

• Aviron de mer

L'aviron de mer se pratique en mer, fond d'estuaire et sur les grands lacs. La pratique est accessible :

- À partir de 12/13 ans ;
- Pour une pratique récréative ou de santé, de randonnée et pour la pratique de compétition ;
- Dans une grande variété d'embarcations, individuelles ou collectives (de un à quatre rameurs), toutes très stables.

Au début des années 80, la traversée très médiatisée de l'Atlantique Nord à la rame par Gérard d'Aboville donne un nouvel élan à l'aviron de mer sur le littoral. À côté de l'activité qui s'effectue sur des coques traditionnelles, quelques passionnés s'investissent dans la création d'embarcations plus modernes. Des constructeurs leur emboîtent le pas, les premiers clubs dits «d'aviron de mer» se développent, des compétitions spécifiques voient le jour et, après des débuts confidentiels, l'aviron de mer «moderne» prend sa place au sein de la FFA comme une discipline à part entière. En revanche, la maîtrise technique de la pratique ne suffit pas à faire un bon rameur en mer. Il est important de maîtriser également tous les aspects de la navigation : la connaissance des courants, des marées et des vents, la navigation dans la vague, la cartographie du milieu, la connaissance du trafic maritime...

• Aviron de randonnée

L'aviron de randonnée permet de parcourir et de découvrir de nombreux itinéraires nautiques sur les plans d'eau, en rivière, en mer et les canaux. Cette pratique se déroule le plus souvent sur des bateaux collectifs, très stables. Le bateau de prédilection est la yolette à quatre rameurs, armée en couple pour la pratique en eaux intérieures et la yole de mer à quatre rameurs, armée en couple pour la pratique en mer. Les parcours de randonnée peuvent s'étaler de quelques kilomètres à plusieurs jours, en fonction des motivations et du niveau des pratiquants. Elle permet de réaliser un effort physique, en allant à la découverte de la nature et de la culture d'une région, dans une ambiance conviviale. En France, de nombreuses randonnées sont organisées, sous forme de regroupement sportif, par les clubs, les comités départementaux et les ligues. Les plus emblématiques de celles-ci sont labellisées par la FFA et regroupées au sein du circuit national Randon'Aviron, circuit annuel qui regroupe une cinquantaine de randonnées sur tout le territoire national. La FFA développe également les points Randon'Aviron qui permettent de naviguer librement, sans contrainte de calendrier.

• Aviron féminin

Le développement de cette pratique remonte seulement aux années 70. Il est à noter que les compétitions comportent toujours sur le même site et au même moment un programme masculin et un programme féminin. La FFA développe un programme qui s'articule autour de 5 axes : la valorisation de la discipline, l'animation du réseau « aviron féminin », la formation des cadres, le développement du sport santé et l'accès au sport de haut-niveau.



■ Les conditions de pratique

• Un sport à matériel

Les embarcations sont assez coûteuses (entre 3 000 € et 40 000 €) et demandent beaucoup d'entretien et de réparation du fait de leur fragilité. Leur stockage nécessite des infrastructures assez conséquentes (un huit avec barreur mesure autour de 20 mètres).

• Formats de compétitions et bassins

La distance de compétition olympique est de 2 000 mètres sur une largeur d'environ 150 mètres afin de permettre le balisage de six couloirs de course ainsi que des couloirs pour l'échauffement et la récupération. Cela nécessite souvent de creuser des bassins artificiels afin d'obtenir ces dimensions. Les ligues jouissant d'infrastructures de compétition de ce type bénéficient d'une réelle dynamique autour de la compétition et des animations. Actuellement, au sein des Pays de la Loire, il n'existe pas d'installations de ce type, ce qui nous contraint à effectuer de longs et coûteux déplacements. Cependant, nous bénéficions de sites susceptibles d'accueillir des projets sur 1 000 mètres voire 1 500 mètres tout en respectant ce cahier des charges.

2. Organisation – gouvernance

■ Le statut des ligues

Les ligues sont des associations constituées et reconnues par la Fédération. Une association est une personne morale de droit privé, à but non lucratif, définie par la loi du 1er juillet 1901. Elle se constitue librement par le groupement de ceux qui ont un but commun.

Les ligues regroupent et représentent les associations affiliées situées sur leur territoire. Elles représentent territorialement les fédérations et ont les mêmes pouvoirs que celles-ci dans la limite des statuts et règlements fédéraux. Elles respectent et appliquent la ligne d'action tracée par la Fédération, en particulier celle qui est définie dans le programme quadriennal contractualisé avec l'État dans le cadre de la convention d'objectifs. Elles sont les interlocuteurs privilégiés des différentes instances régionales. Elles peuvent attribuer des titres de champions régionaux d'aviron. La Fédération contrôle l'exécution des missions des ligues et a notamment accès aux documents relatifs à leur gestion et à leur comptabilité.

De ce fait, la Ligue d'aviron des Pays de la Loire est un organe décentralisé de la FFA dont les membres sont des associations affiliées à la Fédération (essentiellement des clubs) et ayant leur siège social dans l'un des départements suivants : Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85).

La cotisation annuelle des associations est fixée par l'assemblée générale sur proposition du Comité directeur.

■ Les missions de la Ligue des Pays de la Loire



Créée en 1981, la Ligue est l'organe déconcentré de la Fédération. Elle y est liée par une convention d'objectifs. Elle a pour but de :

• Organiser, administrer, diriger et développer le sport de l'aviron dans les limites de son territoire et en surveiller la pratique

- La formation

La Ligue participe largement à la formation des cadres bénévoles via les formations fédérales de niveau 1 et 2 (initiateur et éducateur). Les cadres professionnels sont évalués durant leur formation en alternance par le Conseiller technique régional (CTR).

- Le sport de haut niveau

De nombreuses équipes et athlètes ligériens sont envoyés aux compétitions nationales. La Ligue a connu en son sein des médaillés olympiques et de nombreux titres mondiaux et européens depuis sa création ; on peut citer comme exemple Julien Bahain, anciennement licencié au club Angers Nautique Aviron et Yves Hocde, anciennement licencié au Cercle de l'Aviron de Nantes, respectivement médaillé de Bronze aux JO de Pékin en 2008 et champion olympique en 2000 à Sydney.

De plus, la Ligue des Pays de la Loire bénéficie d'une structure de haut niveau (Pôle Espoir et France) qui répond à la demande de la Fédération pour le suivi des athlètes et l'accompagnement vers l'excellence sportive. Cette structure permet d'impulser un dynamisme certain vers le haut niveau et fait office de vitrine des équipes de France pour les jeunes rameurs souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Ces derniers peuvent passer par de nombreuses filières, selon leurs études et leur niveau (centre d'entraînement interdépartemental à Angers, stages du programme performance jeunes de la Fédération à l'attention des J16, sections sportives universitaires à Nantes et Angers, sections sportives scolaires).

- Encourager les pratiques...

La ligue a toujours soutenu et encouragé le développement de l'aviron de mer, discipline particulièrement présente dans la région. Via la création d'un championnat régional indoor, la Ligue se positionne en levier de développement de cette pratique.

• **Organiser ou avaliser toute épreuve ou manifestation sportive, festive ou de promotion dans le cadre de son activité**

Depuis sa création, la Ligue organise de nombreux évènements pour tous les publics : championnats régionaux pour les jeunes, coupe de France d'aviron de mer, randonnées en yolette, challenges jeunes rameurs, course contre-la-montre appelées tête-de-rivière, etc.

Elle soutient l'organisation de grandes manifestations comme les régataïades internationales de Nantes (la plus grande régata universitaire de France existant depuis plus de 30 ans), le match France Grande-Bretagne ou, plus récemment, le défi Loire aviron à Nantes, une régata internationale open en huit autour de l'île de Nantes.

• **Assurer les bonnes relations entre les groupements sportifs qui la composent, mais aussi avec les autres ligues régionales de la FFA, les collectivités territoriales et les institutions publiques**

La Ligue assure, sur son territoire, la cohérence de la mise en œuvre des programmes fédéraux et des actions impulsées dans le cadre des politiques publiques (État, collectivités territoriales). La Ligue met en avant les bonnes pratiques et expériences vues dans les clubs en les diffusant aux autres structures. Cela s'opère via l'action de soutien aux clubs (visites régulières des cadres de la Ligue dans les clubs) mais aussi lors de la réunion annuelle des présidents de clubs.

■ **L'organisation administrative**

• **L'organisation politique**

Les organes décisionnels : la Ligue est administrée par un Comité directeur (CD) de vingt membres, qui se réunit au moins trois fois par an, sous convocation du Président. Ces membres sont élus à l'Assemblée générale (AG) par les représentants des associations composant la ligue, pour une durée de 4 ans.

Le Président et Bureau sont élus par le CD.

Le Président préside l'AG, le CD et le Bureau ; il représente la ligue.

Le bureau est composé de six membres (au plus) dont un président, un secrétaire général, un trésorier et trois vice-présidents. Le bureau a tous les pouvoirs pour assumer la gestion courante de la Ligue dans le cadre des statuts et règlements et des directives ou options prises par le CD auquel il rend compte de ses principales décisions.

L'AG se réunit au moins une fois par an. L'ordre du jour est fixé par le CD. Elle définit, oriente et contrôle la politique de la Ligue. Elle entend les rapports sur la gestion du CD et sur la situation morale et financière de la Ligue. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Sur proposition du CD, elle adopte les statuts, le règlement intérieur et le règlement disciplinaire. Elle procède à la désignation des représentants des associations de la ligue aux différentes AG.

• **L'organisation technique**

Si la Ligue compte une petite vingtaine de salariés pour l'encadrement de l'activité sur les clubs du territoire, les 6 000 pratiquants des Pays de la Loire évoluent dans des structures principalement organisées autour du bénévolat, que ce soit au niveau des dirigeants mais aussi de l'encadrement. Il n'est pas rare qu'un salarié manage une équipe d'une dizaine d'entraîneurs bénévoles.

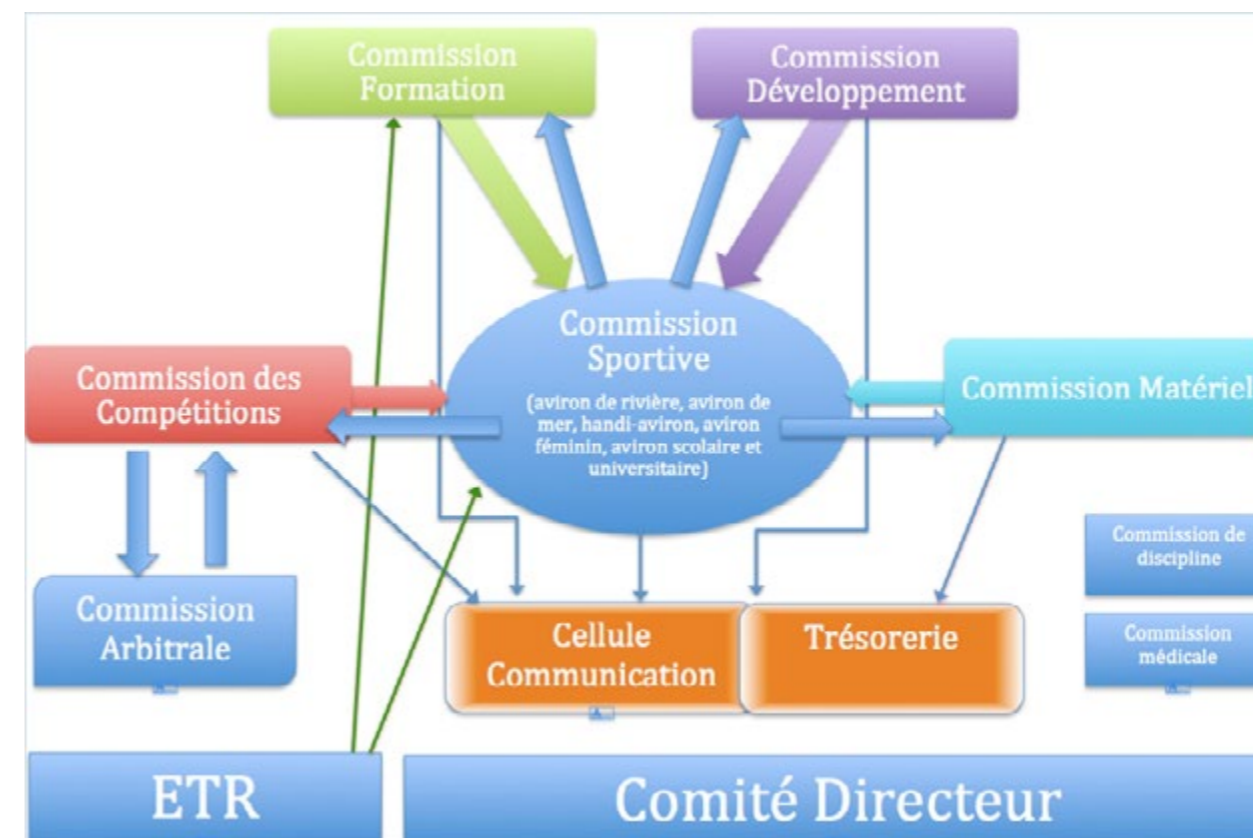
Un technicien travaille à plein temps pour le développement et le fonctionnement de la Ligue. Il s'agit d'un technicien sportif régional (Antoine Mével, employé par la Ligue). Au cours de l'olympiade, la Ligue a perdu son poste de conseiller technique régional (Sébastien Sobczak, cadre d'État placé par la Fédération auprès de l'association, a quitté ses fonctions le 1er novembre 2015). Nous disposons également d'une secrétaire à mi-temps (Béatrice Steinberg, employée par la Ligue).

Le CTR manageait une équipe de 20 personnes, issues des clubs et qui œuvrent au développement de la Ligue (compétition, développement, animations, formation, chronométrage). Le fonctionnement de l'équipe technique régional est régi par une convention avec la DRJSCS.

• **Les relations entre l'organisation politique et technique**

Les responsabilités sont réparties entre des élus et des techniciens (salariés) de la Ligue. Les différents élus du Comité directeur devront constituer leur équipe afin d'élaborer leurs projets, en partenariat avec les techniciens de la Ligue. Chaque projet ou action devra préalablement être soumis(e) au Bureau avant sa validation en CD.

Voici le logigramme de la structure, qui est une organisation par commissions, dans lesquelles un référent de l'équipe technique régionale est à chaque fois identifié ;



Des projets de commissions sont établis et ont pour but de proposer un mode d'organisation, entre élus et techniciens, permettant la conception, la formalisation et la mise en œuvre du projet sportif régional. Le CTR coordonnera l'ensemble du dispositif. Chaque commission rend compte de ses actions à la cellule communication et à la trésorerie.

■ **L'élaboration du schéma des équipements**

La Ligue d'aviron des Pays de la Loire a confié la coordination de l'élaboration du schéma de cohérence des équipements sportifs à Bernard Coupé, élu chargé du développement, et à Sébastien Sobczak, conseiller technique régional.

Les étapes ont été les suivantes :

- Présentation de la démarche au Comité directeur de ligue en novembre 2014 ;
- De janvier à juillet 2015, prospection des projets structurants sur notre territoire, à travers la rencontre des présidents de clubs et de comités départementaux ;
- De août à décembre 2017, rédaction du schéma (réunions au siège de la Ligue, définition des besoins cartographiques, analyse de la logique interne de la discipline, formulation des orientations, analyse des points à renforcer et à améliorer).

3. Analyse de la situation de l'aviron dans la région des Pays de la Loire

■ La Ligue des Pays de Loire en quelques chiffres (2014)

- 21 clubs sont affiliés,
- 11 clubs sont labellisés École Française d'Aviron,
- 122 bateaux ligériens ont été engagés aux compétitions nationales, 25 médailles ont été obtenues (13 femmes, 12 hommes),
- 6 athlètes ont été sélectionnés en équipe de France et ont participé à des compétitions internationales ; 2 médailles internationales ont été gagnées,
- 25 athlètes ligériens se sont vus inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (Espoirs, Jeune, Senior ou Elite),
- 2 731 licences ont été prises (annuelle, universitaire, découverte),
- Plus de 6 000 pratiquants en prenant en compte les titres scolaires et les titres initiation.

La ligue des Pays de Loire s'est classée 3^e (2^e en 2015) à la coupe de France des ligues MAIF et 2^e à la coupe de France des Ligues d'aviron de mer.

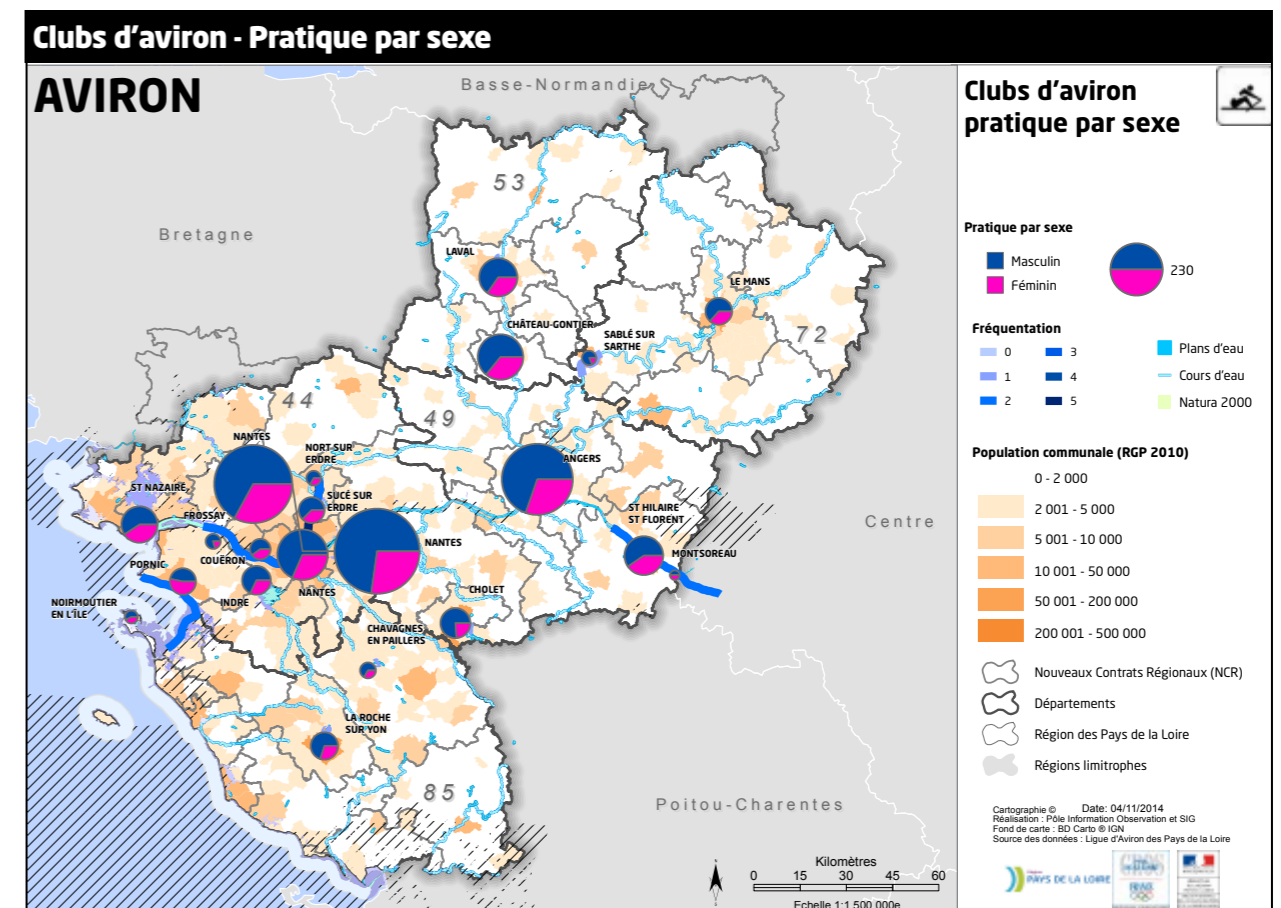
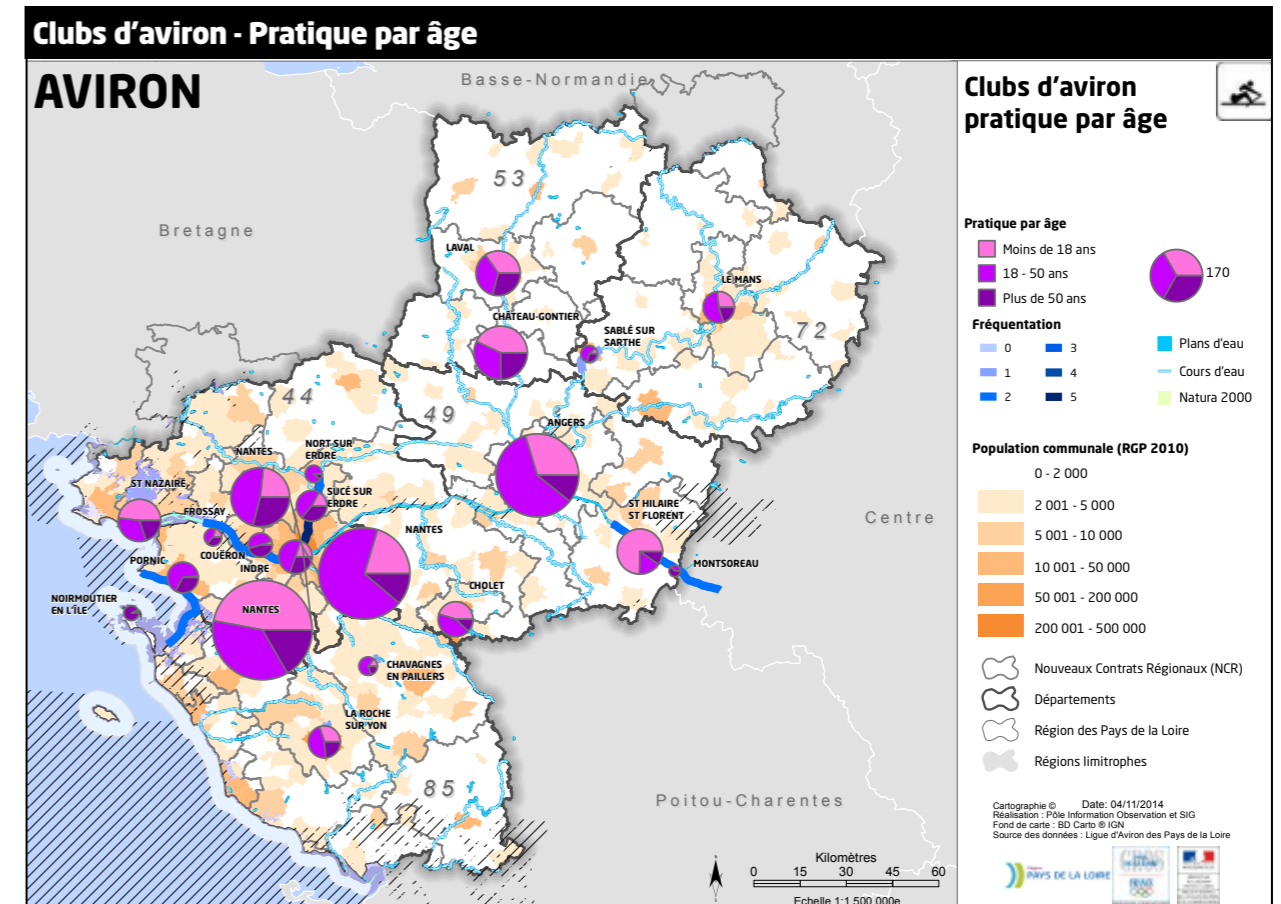
■ Le profil des pratiquants

La pratique de l'aviron en Pays de la Loire en quelques chiffres : 25% de licenciés temporaires, 85% de licenciés annuels dont 44% ont moins de 18 ans et 68% sont des hommes.

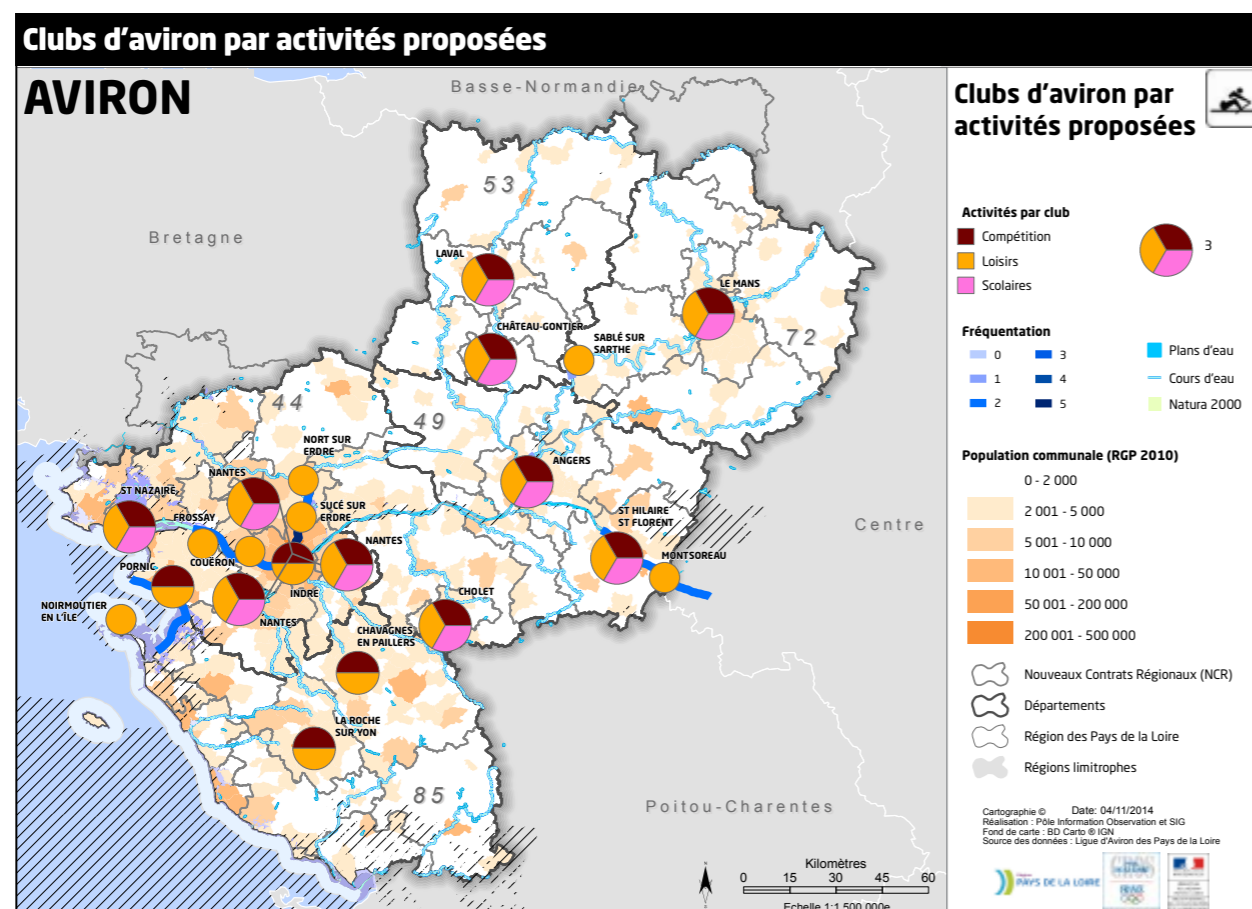
On doit nuancer ces chiffres par la réalité constatée dans les clubs. Si la majorité des licenciés sont des hommes, la fréquentation des structures est beaucoup plus équilibrée. Les femmes viennent pratiquer plus régulièrement que les hommes dans l'activité de loisirs comme dans la compétition. La mixité est très majoritairement de mise dans la constitution des équipages loisirs. On constate également une faible part de pratique de tourisme (locations, balades, stages découverte).



© Daniel Blin



■ L'aviron ligérien présent sur le haut niveau mais pas que...



• Le haut niveau

La Ligue d'aviron des Pays de la Loire est culturellement très axée sur le haut-niveau. Les premières participations de rameurs ligériens aux Jeux Olympiques remontent à 1932 (Los Angeles). Ces participations sont régulières depuis et concernent 5 clubs de la région (soit un club sur quatre !). Cet ancrage du haut-niveau se concrétise par la présence, à Nantes, d'un pôle France et d'un pôle Espoir (création en 1990) qui a permis l'émergence de nombreux athlètes dont des champion(ne)s du monde et olympiques. La présence également d'une section sportive universitaire (faculté de Nantes) et d'un centre interdépartemental d'entraînement à Angers (à destination des 15-16 ans) permet de créer des passerelles vers les structures de notre filière d'excellence.

• Les pratiques proposées par les clubs

Les clubs ligériens proposent trois types d'activités :

La compétition

La pratique de compétition est au cœur du projet sportif. Ces clubs ont structuré les autres activités

(scolaires, loisirs, sport santé, aviron indoor, aviron entreprise, etc.) pour servir et consolider leur projet sportif.

On va retrouver dans ces clubs des bénévoles et dirigeants d'abord passionnés par la pratique en compétition et l'éducation des jeunes. L'organisation nécessaire pour mener à bien les objectifs sportifs structure l'ensemble des activités de l'association et servent le développement général.

Treize clubs ont cette typologie sur le territoire ligérien, soit 65 % des clubs, ce qui représentent 95% de l'ensemble des pratiquants.



Le loisir sportif

La pratique de la compétition est plus embryonnaire. L'activité est davantage centrée sur une activité loisirs adulte avec la participation également au circuit de compétition régional.

La pratique de loisir

L'activité associative repose principalement sur la découverte et la pratique loisir.

Il reste que l'organisation des clubs est principalement structurée autour d'un projet de compétition. Cette pratique permet souvent de fédérer une équipe d'encadrement autour d'un projet commun permettant la formation des athlètes depuis l'âge de 10 à 12 ans jusqu'à l'âge adulte.

La répartition territoriale est inégale, des départements comme la Vendée ou la Sarthe présentent un potentiel de développement à explorer.

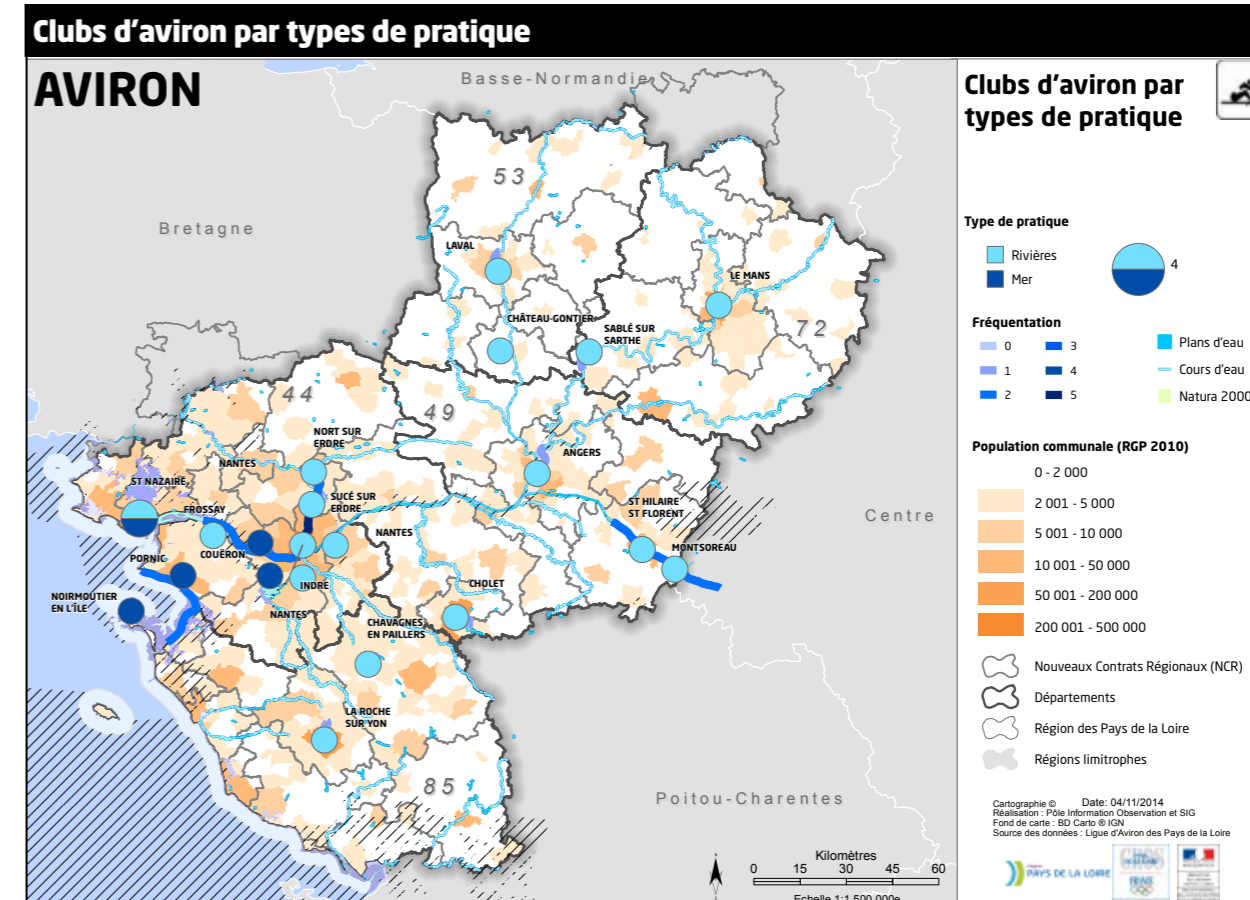
Le bassin nantais représente environ 50 % des pratiquants avec, en son sein, le club du Cercle de l'Aviron de Nantes (CAN) qui figure depuis sa créa-

tion parmi les meilleurs clubs de France, et premier club de France en 2013 et 2014. Le club de l'Université Nantes Aviron (UNA) est, quant à lui, le premier club universitaire de France.

Les 3 clubs présents à Nantes bénéficient d'un dispositif d'aides municipales appelé « plan aviron ».

• Une pratique en mer, sur rivière et plan d'eau

Dans notre région coexistent deux formes de pratique bien distinctes sur le plan matériel, l'aviron de rivière dit « aviron olympique » et l'aviron de mer. Ces deux disciplines proposent un circuit de compétitions, de randonnées et de balades qui leurs sont propres. Il n'est cependant pas rare que des rameurs et rameuses s'essaient aux deux « environnements ». Par ailleurs, si la pratique se fait à l'échelle du club, elle se fait aussi dans le cadre de l'équipe régionale avec à la clef la participation à la coupe de France MAIF. En 2014 et suite à de multiples stages de travail, la délégation Pays de la Loire termine 3^e de cette épreuve.



Classement national « rivière » des clubs selon lors performance en 2017

DIVISION	RANG	CD	CLUB
1	1	CD 44	Cercle Aviron de Nantes
3	3	CD 49	Angers Nautique Aviron
3	4	CD 44	Saint Nazaire Olympique Sportif Aviron
3	12	CD 53	Club Nautique de Château-Gontier Aviron
4	19	CD 72	Le Mans Sarthe Aviron
4	24	CD 44	Club Aviron Leo Lagrange Nantes
4	52	CD 44	Université Nantes Aviron
4	64	CD 53	Laval CN
4	74	CD 85	Aviron 85 la Roche-sur-Yon
4	94	CD 49	Société Nautique de Saumur
		CD 44	Club Nautique du Migron Aviron
		CD 44	Cercle Nautique d'Indre
		CD 44	Pornic CN
		CD 44	Nort Athlétique Club Aviron
		CD 44	Rowing Club de Suce sur Erdre
		CD 44	Aviron Loire Océan
		CD 49	Aviron Sport Choletais
		CD 49	Loire Aviron Libre
		CD 72	Sable Nautique Aviron
		CD 85	Aviron Club du Bocage Vendéen
		CD 85	Dames de Nage de Noirmoutier

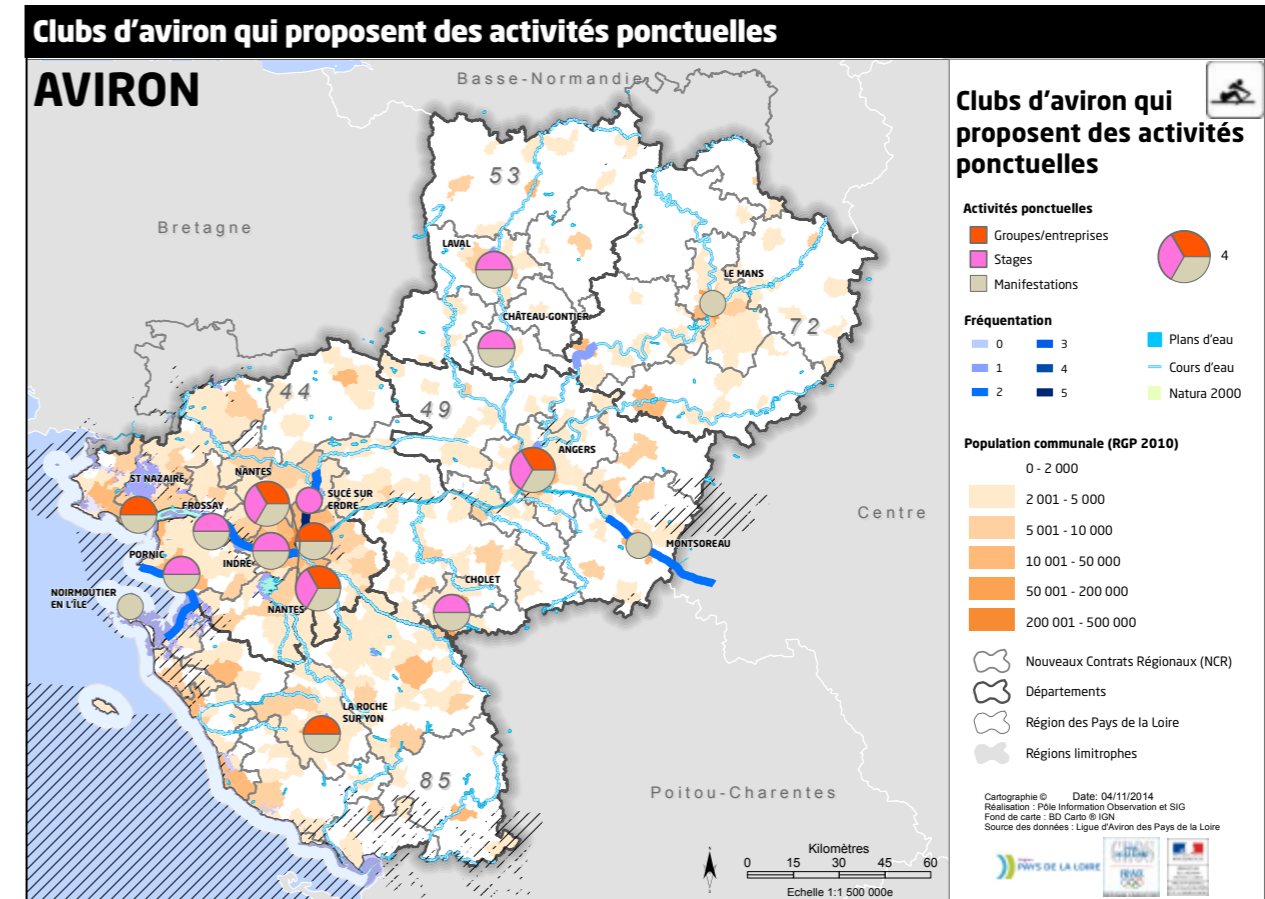
Classement national « mer » des clubs selon lors performance en 2017

RANG	CD	CLUB
29	CD 44	Saint Nazaire Olympique Sportif Aviron
32	CD 44	Pornic CN
37	CD 44	Cercle Nautique d'Indre
39	CD 72	Le Mans Sarthe Aviron
48	CD 44	Cercle Aviron de Nantes
50	CD 49	Societe Nautique de Saumur

• Les prestations proposées par les clubs

Si, comme nous l'avons vu précédemment, l'activité des clubs est majoritairement axée sur la compétition, les clubs bénéficiant de cadres professionnels et/ou de bénévoles engagés souscrivent pour la plupart au projet fédéral répondant aux directives ministérielles (sport santé, sport scolaire, sport féminin, handicap, sports dans les quartiers, politique de la ville...). Cette démarche, outre le fait de générer le développement de l'activité, l'accueil de tous les publics et

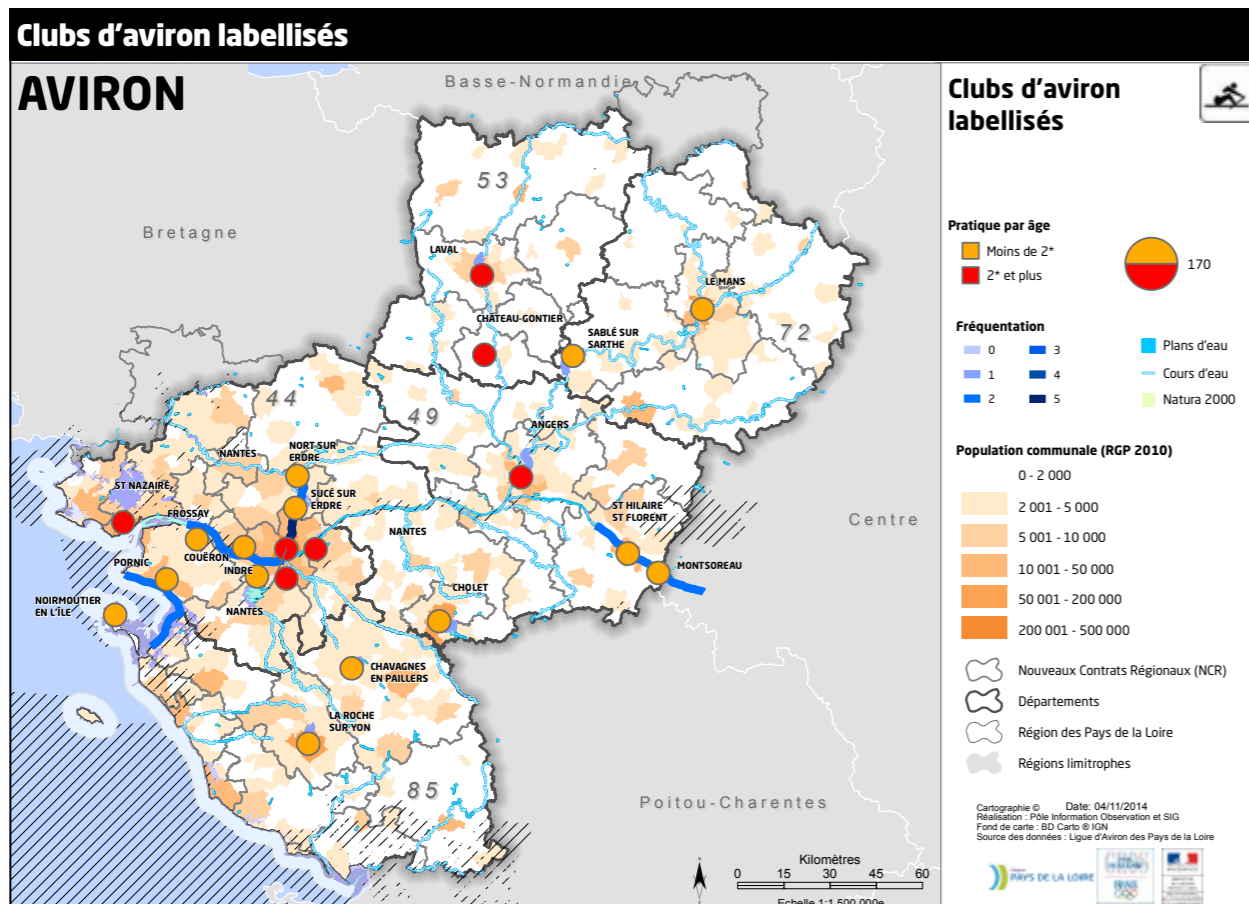
l'augmentation des pratiquants, permet souvent aux clubs d'équilibrer les budgets nécessaires à l'accomplissement du projet associatif. La Ligue coordonne l'élaboration d'un calendrier sportif en cohérence avec nos objectifs de développement en lien avec les comités départementaux et les clubs (besoins et capacités).



• Les clubs labellisés - un gage de qualité

La Ligue est reconnue par la FFA comme une ligue structurée et bien gérée, et présentant un projet sportif et de développement de qualité.





4. État des lieux des équipements et plans d'eau dans les Pays de la Loire

La principale particularité régionale du point de vue des bassins de compétition est qu'aucun d'entre eux ne nous permet d'accueillir une régates au format classique et, a fortiori, aucun site ne peut se voir attribuer une épreuve inter-régionale ou nationale d'aviron de rivière. Cela étant, des épreuves sportives, à portée locale ou régionale, se déroulent régulièrement sur le territoire régional (Le Mans, Laval, Château-Gontier, Angers, Nantes, Frossay, La Roche-sur-Yon).

■ Les plans d'eau

• Aviron de rivière

Cette pratique nécessite un plan d'eau (rivière, lac, étang) suffisamment dimensionné pour permettre la circulation et les manœuvres d'embarcation relativement conséquentes. Contrairement au canoë-kayak, l'aviron ne peut pas se pratiquer en eau vive et nécessite pour la mise à l'eau des pontons adaptés.

Pour une pratique de découverte, un plan d'eau de moins de 500 m est utilisable. En revanche, la compétition nécessite au moins 1000 m, les entraînements se faisant sur des distances de 15 à 20 km. Actuellement, le plan d'eau le plus court est situé sur le site du Bois Joalland à Saint-Nazaire avec une longueur de 800 m.

La hauteur des bords de nos embarcations étant comprise entre 20 et 50 cm, elles sont facilement sujettes aux retournements et au remplissage. De ce fait, la cohabitation avec de la navigation commerciale ou de plaisance peut poser des difficultés.

• Aviron de mer

L'aviron de mer se pratique sur tout type de bassin maritime. Cela nécessite une zone d'embarquement adaptée - une plage ou cale de mise à l'eau - au même titre que la pratique de la voile et du kayak de mer.

• Infrastructures au sol

Les deux pratiques « mer et rivière » nécessitent au minimum un emplacement de stockage des bateaux à terre dans une zone proche de l'embarquement. Ces équipements peuvent être mutualisés entre les trois pratiques nautiques que sont le canoë-kayak, la voile légère et l'aviron.

Pour l'acheminement du matériel le plus lourd (yole, bateaux de sécurité), il est nécessaire de disposer d'une zone roulante entre le lieu de stockage et la zone d'embarquement.

Pour dépasser le stade de la découverte de la pratique à une activité structurée, il est nécessaire de disposer de :

- un hangar à bateau (dimension standard d'une travée : 30 m sur 6 m),
- un ponton en rivière (hauteur maximale 20 cm, longueur 12 m et largeur 2,50 m) et une cale ou plage adaptée en mer,
- des vestiaires séparés avec douches et sanitaires,
- un atelier d'entretien et de réparation,
- une salle d'entraînement au sol (musculature et ergomètre),
- un bureau d'accueil et de secrétariat.

■ Matériel nautique

• Les bateaux

Chaque club doit disposer d'un panel de bateaux allant de la découverte à la compétition.

En rivière :

- 4 bateaux individuels de découverte (planches à ramer, ramtonic),
- 2 bateaux collectifs de découverte (yolettes de couple et de pointe à quatre avec barreur),
- 2 bateaux de transition individuels (canoës simples et doubles),
- 4 bateaux d'entraînement et de compétition appelés outriggers (skiffs, deux de couple et de pointe, quatre de couple et de pointe, huit avec barreur),
- 1 bateau de sécurité (coque newmatic avec motorisation thermique).

En mer :

- 5 bateaux individuels de découverte (virus simple et double),
- 2 bateaux collectifs de découverte (yole de mer à quatre avec barreur),
- 2 bateaux d'entraînement et de compétition (solos, double et yole à quatre),
- 1 bateau de sécurité (zodiac motorisé).

La délivrance d'un label École française d'aviron permet à l'utilisateur de connaître le niveau de prestations du club en termes d'encadrement, de formation technique des pratiquants (brevets de rameurs), la participation du club aux événements du calendrier national (compétition nationales et randonnées), et d'infrastructures. Il prend également en compte la capacité du club à former et tutorer des stagiaires en formation fédérale et professionnelle (cadres et arbitres).

• Des rameurs sensibilisés au développement durable

La Ligue a une réelle sensibilité autour des enjeux que représente le développement durable. Une réflexion est menée chaque année sur notre calen-

drier afin de limiter les déplacements pour les compétitions ou réunions sur le plan régional, et aussi pour mutualiser les moyens (remorques, véhicules). Cependant le manque de bassins aménagés pour les compétitions au sein des Pays de la Loire oblige les clubs à effectuer de nombreux déplacements sur le territoire national.

Nos milieux de pratique (lacs, rivières, littoraux) sont très fragiles et nos jeunes pratiquants sont sensibilisés à leur protection lors des animations qui leurs sont dédiées.

Dans cet esprit, les Ligues des Pays de la Loire et de Bretagne ont co-organisé un championnat inter-régional sur le site de Vitré. Cette mutualisation des contraintes d'organisation a permis de limiter l'impact environnemental de la manifestation.

• Équipement sportif au sol

Afin de répondre à des besoins de préparation physique dans une optique d'entretien ou de compétition, il est nécessaire de disposer également :

- de modèles concept 2 (au moins 8 pour l'Avi Fit et le Rame en 5^e),
- de tapis de sol,
- d'appareils de musculation spécifiques,
- de préparation physique généralisée.

• Matériel roulant

La présence sur les différentes manifestations sportives nécessite l'utilisation d'un camion tracteur et d'une remorque à bateaux pour transporter le matériel nautique.

5. Ambitions 2025

Pour continuer de servir la pratique et le développement de l'aviron sous toutes ses formes en Pays de la Loire, la Ligue veut s'adresser prioritairement aux équipes d'encadrement (dirigeants et sportifs) des clubs et des comités départementaux.

Avec et pour ces équipes, elle coordonne et met en œuvre :

- la formation initiale et continue des équipes d'encadrement,
- la structuration des équipes d'encadrements (dirigeants et sportifs) et l'organisation des pratiques (celles établies et celles en développement),
- l'organisation des pratiques de compétitions.

La Ligue invite les clubs à s'inscrire dans une ou plusieurs démarches proposées dans le plan d'actions régional. Il est évident que chaque club ne pourra pas développer toutes les formes de pratiques de l'aviron.

■ Constat

• Points forts de la Ligue

- les résultats sportifs : présence d'un Pôle France et d'un pôle Espoir, présence du premier club de France, deuxième rang des ligues en aviron de rivière (sur 26 ligues),
- une bonne adhésion des clubs aux dispositifs nationaux et régionaux,
- un littoral marin permettant la pratique de l'aviron de mer,
- des cours d'eau adaptés pour l'entraînement en compétition et loisir.



© Daniel Blin



© Ligue Blin

• Points à améliorer

Affectation d'un cadre d'État

Perte à la rentrée 2015 du CTS, non remplacé à ce jour. La Ligue souhaite ardemment retrouver la situation antérieure.

Développer l'emploi dans les clubs

Seulement la moitié des clubs sont pourvus. Nous constatons que les clubs bénéficiant d'un cadre professionnel sont les plus engagés dans une politique de développement qui répond au projet fédéral et de Ligue.

Améliorer ou développer des équipements structurants pour les clubs

Les formes de pratiques actuelles nécessitent du matériel conséquent et de l'espace pour leur mise en œuvre. La pratique indoor par exemple, véritable levier de développement, nécessite des salles (environ 300 à 400 m²) pour aller chercher et fidéliser de nouveaux pratiquants. Certains clubs n'ont même pas de vestiaires ou de salle de préparation physique, ne leur permettant pas une réelle pratique en compétition.

Résoudre la problématique des bassins de compétition

Si l'offre sportive a été revue et permet une plus grande adhésion au projet fédéral, l'absence de bassin répondant au cahier des charges pour la compétition est un facteur limitant dans l'acquisition d'expérience en compétition et le rayonnement de notre discipline (impossibilité de créer des événements de niveau national). Afin de bénéficier de bassins adéquats, les clubs sont alors obligés d'effectuer de longs et coûteux déplacements.

■ Le projet sportif régional

- Conforter les projets associatifs des clubs à travers notamment leur adhésion au projet sportif national et régional. La Ligue se positionne comme conseillère et les accompagne dans cette démarche à travers la formation des cadres et dirigeants et la structuration ou définition de leur projet sportif.
- Accompagner les clubs dans les nouvelles orientations fédérales et ministérielles (sport santé, sport citoyenneté, sport féminin, sport handicap, aviron indoor, plan sport citoyen, Programme Jeune). Ces nouvelles pratiques nécessitent des compétences à acquérir par les cadres de clubs. Cela passe notamment par :

La formation de cadres

La Ligue se doit d'informer et d'accompagner les cadres dans cette optique de développement (diplômes « coach aviron santé », « coach Avi-Fit », « certificat de qualification handisport »). Renforcement également de la formation fédérale de niveau 2 (éducateur) dans l'optique de mieux former les bénévoles sur le terrain (diminution des temps de formation théorique avec utilisation d'une plateforme de formation à distance et plus de pratique).

Accompagnement des cadres en formation professionnelle (BP, DE, DES). Participation de la Ligue à la formation CQP aviron à destination des professionnels des activités nautiques.

La visite dans les clubs

Les mercredis après-midi sont les périodes privilégiées afin que le technicien de la Ligue se déplace dans les clubs afin d'assurer un suivi technique et de rencontrer les dirigeants dans l'optique de les aider à définir des orientations de développement.

Une offre sportive améliorée

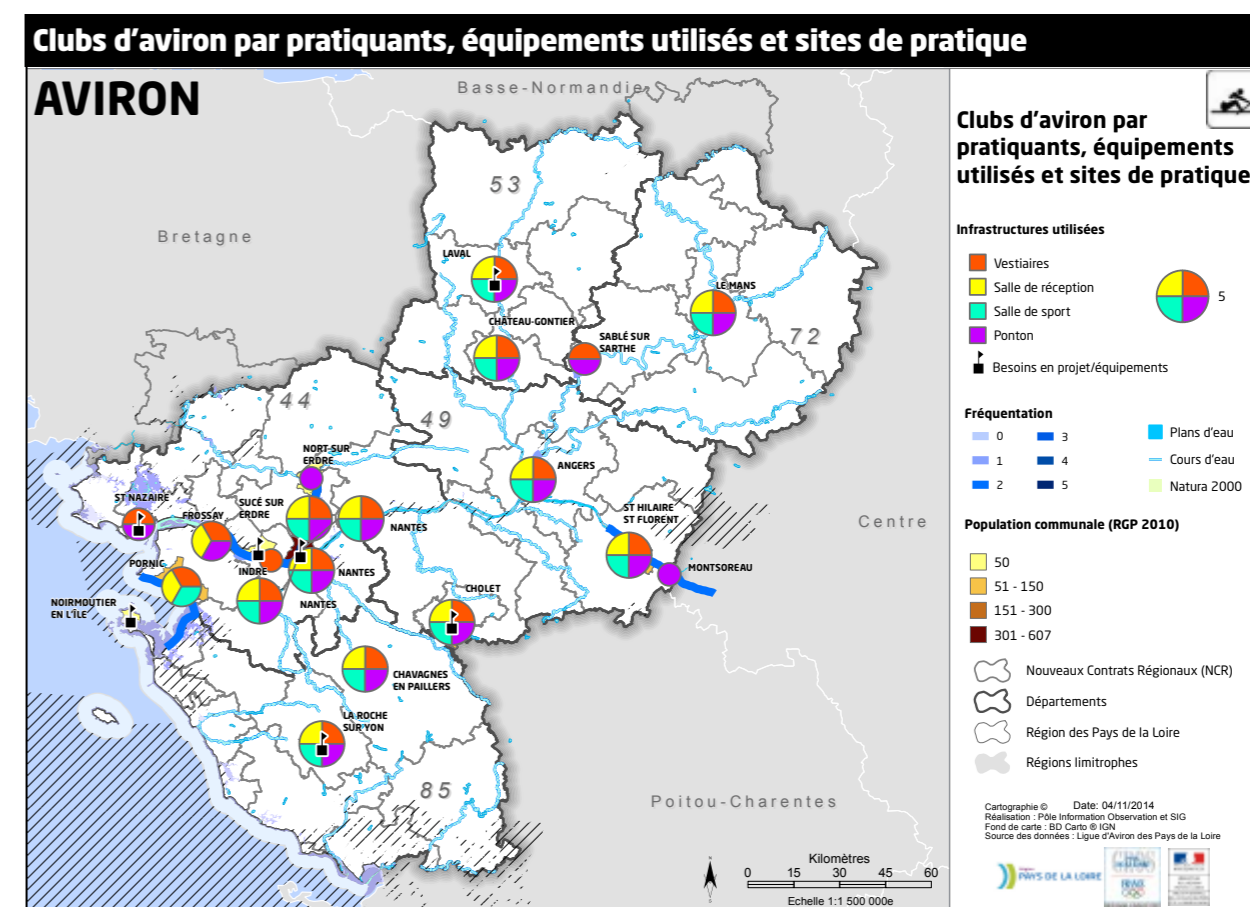
La Ligue a développé un Parcours de progression du rameur (PPR) permettant de proposer une offre sportive adaptée à chaque public et cela dans l'optique d'une formation du sportif à long terme.

Le développement de nouveaux sites de pratique

La détection des bassins et des zones potentielles de pratique (en lien avec les collectivités locales concernées) afin de lancer notre activité ainsi que la mutualisation des bases, de l'encadrement et des moyens techniques entre disciplines nautiques sont encouragées.

6. Besoins en équipements à l'horizon 2025

Le développement des nouvelles pratiques nécessite de nouveaux équipements pour répondre aux nouvelles orientations des politiques publiques et à la nouvelle offre sportive fédérale.



■ Les plans d'eau

Création d'un nouveau bassin à la Flèche

Projet soutenu par la municipalité de La Flèche en lien avec deux autres disciplines nautiques, la voile et le canoë-kayak.

Des anciens rameurs résident sur la commune, très motivés par le projet, peuvent être de très bons relais locaux.

La prise en compte de la présence d'oiseaux migrateurs doit être intégrée dans le projet.

Cette opportunité est de loin la meilleure que nous ayons pu identifier sur la région des Pays de la Loire.

Création d'un nouveau bassin à Vitré

En lien avec la Région Bretagne, le bassin de Vitré proche de nos bases a déjà été utilisé de façon expérimentale pour un championnat régional des Pays de la Loire et de la Bretagne en avril 2016 et 2017 à la

satisfaction générale. Ce projet est lui-même en lien avec la volonté exprimée de rapprochement sportif des 3 ligues : Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

Les caractéristiques sont 1 500m, 6 lignes d'eau avec balisage.

Aménagement du bassin du Mans

Projet de supprimer une digue sur la Sarthe au niveau du club du Mans pour permettre la pratique sécurisée plus en amont et la compétition sur une distance plus importante pour des épreuves homologuées.

Aménagement du bassin du moulin Papon à la Roche-sur-Yon

Projet de faire sauter une pointe de terre pour obtenir une ligne droite de 1 000m et ouvrir le bassin pour des compétitions homologuées.

Accès à la Loire

Nécessité de pouvoir disposer de cales d'embarquement de bateaux de mer utilisables sur une plage de marée importante sur Nantes ou à proximité. Ces cales doivent être pourvues d'espaces de stockage des remorques de transports et de mise à l'eau des coques.

Accès à la mer (Saint-Nazaire)

Nécessité de pouvoir disposer d'une cale d'embarquement de bateaux de mer utilisables sur une plage de marée importante. Cette cale doit être pourvue d'espace de stockage des remorques de transports et de mise à l'eau des coques.

■ Aménagement d'équipements existants

Loire-Atlantique

Le club du Cercle de l'Aviron de Nantes

Le développement de nouvelles activités (Avi-Fit, Aviron Entreprise, Aviron Santé) nécessitent de nouveaux espaces et de nouveaux équipements. La base initiale construite en 1987 pour 400 pratiquants est obsolète aujourd'hui pour 2 200 pratiquants. Elle ne répond plus en termes de sécurité et de fonctionnalité aux normes actuelles. Le projet est de capter de nouveaux publics « entreprise » et des financements privés pour compenser les hausses de charges liées au programme sportif et la baisse de certaines aides publiques.

Le projet concerne l'extension de la base nautique de la ville de Nantes (600 m², 1,5 M€). Les besoins recensés sont : deux travées à bateaux supplémentaires, une salle de musculation supplémentaire, un atelier, des vestiaires, des bureaux, un club house. L'avant-projet a été formalisé en 2014 auprès de la mairie de Nantes.

Le club du SNOS à Saint Nazaire - Lac du Bois Joalland

Le développement de nouvelles activités (Avi-Fit, Aviron Entreprise, Aviron Santé) nécessitent de nouveaux espaces et de nouveaux équipements. L'étude en cours est pilotée par la ville de Saint-Nazaire dans un objectif de mutualisation entre les trois sports nautiques (aviron, canoë-kayak et voile légère). Les besoins recensés sont : une salle de musculation, des vestiaires, une travée à bateaux, des bureaux, une salle de classe, un appontement.

Le club de mer de Couëron - Aviron Loire Océan

C'est un jeune club (créé en 2010) toujours sans équipement terrestre. Les bateaux sont actuellement stockés sur des remorques à 1,5 km de la cale d'embarquement.

Le club est à la recherche d'un terrain proche de la cale du Paradis (bac de Loire) en lien avec une association de randonnée vélo « Loire océan » pour être un point d'étape.

Les besoins recensés sont : un garage à bateaux et vélos, des vestiaires, des sanitaires, un bureau, une salle de réunion.

Le projet est au début de sa formalisation.

Pornic - base nautique du CNP

Le club d'aviron intégré actuellement à la base de voile du CNP se développe auprès des jeunes, cela nécessite une salle de préparation physique plus grande.

Le stockage des coques et de l'accastillage est limité et se fait en extérieur au niveau de la cale d'embarquement.

Nantes - Club Léo Lagrange

Réaménagement des espaces administratifs et conviviaux.

Maine-et-Loire

Angers

Réalisation en 2016 d'une extension des locaux de stockage et de réparation de matériel en complément des nouveaux locaux.

Cholet - base du Ribou

Un projet d'aménagement de la terrasse actuelle permettrait d'améliorer les conditions d'entraînement en salle et d'améliorer les conditions d'accueil.

Saumur

Le club souhaiterait le réaménagement des espaces administratifs et conviviaux.

Mayenne

Le club de Laval

Un projet de réaménagement (3 000 m², 3 M€) du club de Laval en mutualisation avec trois autres disciplines sportives (canoë-kayak, triathlon, nage sub-aquatique) est formalisé. Les travaux concernent un garage à bateaux, deux salles de musculation, des vestiaires, un local technique, des bureaux, un club house.

Château-Gontier

Le club souhaiterait une salle permettant la pratique indoor afin d'accompagner le développement de nouvelles pratiques structurantes.

Sarthe

Le Mans Sarthe Aviron

Les locaux sont récents et adaptés. Le club souhaiterait acquérir une flotte de matériel nautique supplémentaire pour accompagner le projet sportif en compétition.

Sablé-sur-Sarthe

Le club vient de bénéficier d'un atelier, de vestiaires, de sanitaires et d'une salle de réunion mais ne dispose pas d'assez de bateaux afin de développer réellement une pratique sportive.

Vendée

Le club de la Roche-sur-Yon au moulin Papon

Le bâtiment est très vétuste, isolé et éloigné des accès en transport en commun. Le projet est d'associer l'aviron et la voile sur le site actuel de base nautique municipale. La mutualisation des locaux, des vestiaires, des sanitaires et des salles de réunion est possible ; en revanche, il restera la problématique du stockage des bateaux et des pontons.

Le club des Dames de Nage de Noirmoutier

Depuis deux ans, un nouveau club d'aviron de mer s'est créé à Noirmoutier sur la plage des Dames. Installé provisoirement dans des locaux de l'école de voile, les Dames de Nage de Noirmoutier ont obtenu une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour pouvoir stocker leurs bateaux directement sur le haut de plage. Une construction en dur est à envisager dans un délai de 5 ans.

Chavagnes en Paillé - Aviron du bocage - Lac de la Bultière

L'activité se développe actuellement avec l'arrivée d'un salarié. Celui-ci encadre des activités sur plusieurs supports (aviron, canoë-kayak et stand-up paddle) à destination des publics jeunes, scolaires, touristes.

■ La création de nouveaux équipements

Création d'un club sur la Sèvre nantaise

Entre Vertou et Nantes, en lien avec le collège Saint Blaise.

Centre national d'entraînement

Dans le cadre de la construction du CREPS des Pays de la Loire au lieu-dit la Babinière, la FFA envisage d'installer son centre national d'entraînement sur l'Erdre en lien avec les Pôles Espoir et France. Le site retenu pourrait être au niveau de Port Barbe en lien avec la construction du CREPS situé à environ 700 m. L'Erdre présente toutes les caractéristiques pour y installer de manière stable une base d'entraînement de l'Équipe de France pour la préparation des championnats internationaux.

L'objectif serait aussi de diminuer les coûts de stage en lien avec la présence de rameurs et rameuses, de matériel nautique sur Nantes. Les installations du CREPS seraient utilisées au niveau de l'hébergement et de la restauration des équipes.

Réalisation

Juillet 2018

Région des Pays de la Loire

Hôtel de la région - 1, rue de la Loire

44966 NANTES Cedex 9

Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05

www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Ligue d'aviron des Pays de la Loire

Mise en page :

Région des Pays de la Loire

Maquette originale

Le Square D. (44)



Ligue d'aviron des Pays de la Loire
Maison des sports
44103 Nantes cedex 4

